

Mairie de Royan

Référence à rappeler  
dans le rapport

5596.A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de la  
Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

MAIRIE-PROVISOIRE

ARRONDISSEMENT

d Roche-fort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

d ROYAN

Séance du 5 Octobre 1948 194

OBJET :

Révision de  
Loyer

L'an mil neuf cent 48, le 5 du mois  
d'Octobre, le Conseil Municipal de ROYAN

s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. REGAZONI Ch. Maire, en session  
ordinaire  
extraordinaire

d'après convocations faites le 30 Sept. 1948.

NOMBRE

de  
Conseillers municipaux  
qui ont pris part au vote :

48071

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veysière, Roche-  
dereux, Chauboulas, Prugnaud, Bujard, Bauxet  
Simon, Péraudeau, Counil, Jacquet, Dufour, Seu-  
gnet, Main, Brotreau, Guillaud, Chollet.

Représenté : M. Chazesud

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Excusés : MM. Belle Rikovsky, M. Beauchet, Ch-  
zesud, Cousinet, Métafier, Demecq, Moulinas,  
Pouget, Rautin, Thirion.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Terrain du Centre médico-Sociale et du dispen-  
saire : faissent droit à la demande du propriétaire  
M. Villeur, le loyer primitivement fixé à 12.000 frs  
par an sera de 24.000 frs par an à compter du 1er  
Janvier 1949.

M. le Maire est chargé de signer l'avenant cor-  
respondant.

APPROUVE

La Rochelle, le 18 NOV 1948

Pour le PRÉFET,

Le Secrétaire Général

*[Signature]*

*[Signature]*

30 NOV 1948

8538 M. MARION & RENAUD - LA ROCHELLE

Fait et délibéré à ROYAN  
les      jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.     

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

le vote a eu lieu au  
in public, établir à  
ite la désignation de  
voix (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

ntionner à la suite  
se qu'ils aient empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
cipale).



A V E N A N T

au bail de location du 12 Février 1948

-----

ENTRE :

M. Charles REGALONI, Maire de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18  
autorisé par délibération du Conseil Municipal du 5 Octobre 1948

ET :

M. VILLEUR Marcel, propriétaire, demeurant à Royan

IL A ETE CONVENU :

ARTICLE UNIQUE : A compter du 1er Janvier 1949, le prix consenti dans le bail du 12 Février 1948 est porté à 24.000 frs (vingt quatre mille francs) par an.

Les autres clauses du bail sont maintenues.

APPROUVE

La Rochelle, le 8 Nov. 1948  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : Dejean

ROYAN, le 25 Octobre 1948

Le Propriétaire,

*[Signature]*

LE MAIRE,

*[Signature]*



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 30 Novembre 1948  
Le Maire,



*[Signature]*